



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/2000/85
4 février 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRES IDENTIQUES DATÉES DU 3 FÉVRIER 2000, ADRESSÉES
AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, entre le 24 et le 31 janvier 2000, des avions américains et britanniques, décollant de bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont continué de violer l'espace aérien iraquien à des fins d'agression, de surveillance et de provocation. Des indications détaillées figurent en annexe.

Je vous prie de bien vouloir intervenir auprès des États-Unis et du Royaume-Uni et des pays qui les aident à commettre ces actes d'agression, à savoir l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie, pour qu'il soit mis un terme à ces agissements qui portent atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République d'Iraq et constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international.

Ces opérations font des centaines de morts et de blessés parmi la population civile et causent des dommages aux biens publics et privés. En apportant un soutien logistique aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie sont devenus des partenaires essentiels dans les attaques lancées contre l'Iraq et ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes sur le plan international. La République d'Iraq réaffirme son droit de demander réparation pour le préjudice subi par le peuple iraquien du fait des actes susmentionnés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Saeed H. HASAN

ANNEXE

Détails concernant les violations commises par les avions américains
et britanniques entre le 24 et le 31 janvier 2000

1. Région nord : 54 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 12 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. On trouvera ci-après le détail de ces opérations :

a) Le 24 janvier 2000, à 11 h 20, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué huit sorties et survolé les régions de Zakho, Aqra, Dohouk, Bibo, Amadiya et Ayn Zala. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 11 h 40.

b) Le 25 janvier 2000, à 11 h 32, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 10 sorties et survolé les régions de Zakho, Aqra, Dohouk, Doukane, Amadiya et Ayn Zala. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 35.

c) Le 30 janvier 2000, à 11 h 18, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 20 sorties et survolé les régions de Zakho, Aqra, Dohouk, Mossoul, Amadiya, Ayn Zala et Tal Afar. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 50.

d) Le 31 janvier 2000, à 10 h 50, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 16 sorties et survolé les régions de Zakho, Aqra, Dohouk, Mossoul, Amadiya, Ayn Zala, Tal Afar, Rawandoz et Irbil. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 h 15.

2. Région sud : 166 sorties effectuées à des altitudes variant entre 9 000 et 13 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. On trouvera ci-après le détail de ces opérations :

a) Le 24 janvier 2000, à 19 h 40, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 18 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 12 autres à partir du Koweït et survolé les régions d'Artawi, Achbija, Imara, Mou'aniya, Nassiriya, Bassorah,

/...

Samawa, Qal'at Saleh, Lassaf, Chanafiya, Diwaniya et Qal'at Sokkar et le sud de Noukhayb. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 21 heures.

b) Le 25 janvier 2000, à 14 h 54, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 30 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 26 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Nassiriya, Bassorah, Najaf, Chanafiya, Artawi, Bassiya, Salmane, Noukhayb et Samawa. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 17 h 5.

c) Le 27 janvier 2000, à 8 h 50, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 34 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 20 autres à partir du Koweït et survolé les régions d'Achbija, Lassaf, Bassorah, Qorna, Samawa, Imara, Qal'at Sokkar, Nassiriya, Salmane, Joulayba et Chatra ainsi que le sud de Taqtaqana et le sud de Noukhayb. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 10 h 10.

d) Le 29 janvier 2000, à 6 h 45, des avions américains et britanniques (F-15, F-16, tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 12 sorties et survolé les régions d'Achbija, Lassaf, Noukhayb et Ar'ar. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 8 h 15.

e) Le 30 janvier 2000, à 7 h 5, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 14 sorties et survolé les régions d'Achbija, Lassaf, Noukhayb, Ar'ar et Salmane. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 9 h 30.
